

**A L'ATTENTION DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE DES DELEGUES DE LA FEDERATION SUISSE D'ELEVAGE DU  
CHEVAL DE LA RACE DES FRANCHES-MONTAGNES, AVENCHES**

Cottens, le 21 mars 2007

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION POUR L'EXERCICE 2006**

Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la société Fédération suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes pour l'exercice arrêté au 31.12.2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels (ainsi que la proposition relative à l'emploi du résultat au bilan) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un bénéfice de CHF 685.17.

FIDUCIAIRE MAURICE FELDER SA  
Maurice Felder, réviseur

Annexe : Comptes annuels